CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Fax : 06-41-07-09-51 - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 42 hectares
- Baraques
- Gamelles
- Marais des Boeufs
- Parc
- Eaux Bleues
- Falises
- Roseaux
- Vacher
- Etang carré
- Le Longuet
- Petite Falises
- Miroir

Membres du bureau

Président
LENOIR Vincent

Vice-Président
COTTAIS Didier

Trésorier
LAGNY Marie-Claude

Secrétaire
HEDE Yannick

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services

Ponton personne mobilité réduite
Aire de pique-nique
Pêche embarquée

Présentation

L'association "Chés Cafouilleux d'Camon" vous permet de pêcher sur 12 étangs ainsi que sur la Somme qui bordure les étangs.

Ce site constitue une véritable zone naturelle aux portes d'Amiens.

La pêche en barque est autorisée sur certains étangs.

L'association possède également un étang gros poissons, avec remise à l'eau obligatoire des prises (étang Carré).

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	25.00€	40.00€	7.00€	15.20€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

A la Claire Fontaine - 1, rue de la Carrière - 80510 FONTAINE SUR SOMME - 03-22-31-81-12
Atout pêche 80 - **Mr Cyril Robin** - 67, Thuillier Delambre, - 80136 Rivery - 03-60-28-12-01
Bar de la Neuville - 1, place Augustin Dujardin - 80000 AMIENS - 03-60-60-04-65
Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES - 03-22-95-95-41

Réglement

Nouveauté 2023 : Marais des boeufs en No-Kill pour le carnassiser pour toutes techniques de pêche.

La pêche en bateau est interdite dans le Marais de boeufs, les Falises, les petites falises, le Longuet et le Vacher.

La pêche en barque nécessite une cotisation supplémentaire à l'AAPPMA.

la pêche du brochet sera autorisée au leurre sur tous les étangs sauf le carpodrome.

Horaire : Du 1er novembre à la date de fermeture du gibier d'eau: Pêche de 9h00 à 17h00.